

d'un étranger qui vient examiner l'église, et distincte de la prière pour le pape. On peut, à cette fin, réciter 3 *Pater, Ave* et *Gloria*, ou même moins ou toute autre prière. On peut faire cette prière à genoux, debout ou même assis, seul ou alternativement avec d'autres. Il faut qu'elle soit vocale, prononcée de bouche et non purement intérieure. Chaque visite doit être distincte de la précédente et de la suivante, par une sortie hors des murs de l'église (hors du vestibule intérieur).

On a vu plus haut que le caractère spécial de cette indulgence est de pouvoir être gagnée aussi souvent qu'on le désire, dans le temps alloué. Nombreux seront, il faut l'espérer, le 2 novembre prochain, nos lecteurs qui gagneront plusieurs fois cette indulgence.

J. S.

ÉGLISES FERMÉES, THÉÂTRES OUVERTS

TOUT n'est pas toujours rose, en Hollande comme ailleurs, au point de vue religieux.

Là-bas, comme dans les autres pays, règne à cause de la guerre, la crise du charbon. L'hiver dernier, le gouvernement de LaHaye avait ordonné : " Plus de lumières dans les églises ". Les protestants ne s'en sont pas formalisés, car leurs églises sont fermées le matin et le soir. Pour les catholiques, il en a été autrement.

Les fidèles, que leurs occupations empêchaient d'aller à la messe le matin, allaient prier le soir. Le soir aussi on se confesse. Tout cela devint impossible, jusqu'aux temps où la longueur des jours permit de se passer de lumière. Plus de salut ni de confessions le soir. Le matin même plus de messes, ni de communions de très bonne heure. Ces mesures ont surtout frappé le peuple qui ne dispose pas de sa journée comme il le veut.

Ce qui a choqué davantage les catholiques, c'est que tandis que les églises devaient fermer leurs portes faute de lumière, aucun théâtre, aucun cinéma n'a, non seulement été contraint de fermer, mais pas même obligé de diminuer sa lumière.